

COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Etaules, le cinq mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean René ESTIVALET, Maire.

Date de convocation :

25 février 2026

Date d'affichage :

25 février 2026

Etaient présents : M. Jean René ESTIVALET, M. Bernard GEVREY, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Monique BOUZEGAOU, Mme Odile DANIEL, M. Henri ECHARD, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, M. Jean-François GUEPET, Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier ELIAS.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Monique BOUZEGAOU est nommée secrétaire de séance.

CFU - 2025

Document en PJ

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Document en PJ

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Document en PJ

SICECO - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS, RUE D'HAUTEVILLE – FONDS DE CONCOURS

Le Maire rappelle la délibération n° 25-10-D20 du 16/10/25 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue d'Hauteville.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2026 et a transmis un décompte sur devis des travaux.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

- | | |
|------------------------------|-------------|
| • Travaux électriques | 28 000 € HT |
| • Travaux d'éclairage public | 10 500 € HT |
| • Travaux téléphoniques | 10 500 € HT |

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques 11 200 € HT
- Travaux d'éclairage public 5 250 € HT
- Travaux téléphoniques 8 400 € HT
- Soit un montant total indicatif arrondi à 26 000 € HT

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction des aléas.

Si ce cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.

Il rappelle également que le financement des participations électriques et éclairage public peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

La participation communale sur les travaux téléphoniques n'est pas éligible à ce dispositif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- Accepte le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer,
- Prendra financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 26 000 € HT,
- Prend acte que ces montants pourront être revus après les travaux. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans l'estimatif, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal, pour acceptation,
- **Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO, les participations demandées pour les parties électrique et éclairage public.**
- Valide les étapes successives du dossier,
- Dit que ces travaux seront amortis sur 10 ans,
- Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

Nombre de Votants	1
Pour	1
Contre	0
Abstention	0

Questions diverses :

- Les affouages communaux sont programmés conformément au plan de gestion établi pour 20 ans par l'ONF, gestionnaire de notre forêt communale.

La parcelle 25 dédiée aux affouages en 2024 contenait 20 lots et 12 affouagistes ont sollicité un lot cette année-là.

La Commune pensait pouvoir répartir les 8 lots restants avant la prochaine distribution programmée pour 2028 malheureusement, il se trouve que 18 foyers se sont manifestés pour acquérir un lot. En conséquence, les demandes sont impossibles à satisfaire avec ces 8 lots restants.

La Commune est l'obligation de mettre un terme à cette initiative.

Fin de séance : 20h00

La Secrétaire de séance,
Monique BOUZEGAOU



Le Maire,
Jean René ESTIVALET



Séance du 05 mars 2026 -

Etaules, le cinq mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-François GUEPET.

Le Maire a quitté la séance au moment du vote du CFU.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard GEVREY, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Monique BOUZEGAOU, Mme Odile DANIEL, M. Henri ECHARD, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, M. Jean-François GUEPET, Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier ELIAS.

Procurator(s) :Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
25 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
25 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Mme Monique BOUZEGAOU

et publication du
25 février 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

réuni sous la présidence de M. Jean-François GUEPET.

Investissement

Dépenses :	Prévu :	258 971,00
	Réalisé :	236 198,32
	Reste à réaliser :	8 013,70
Recettes :	Prévu :	258 971,00
	Réalisé :	50 290,75
	Reste à réaliser :	10 657,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	415 109,07
	Réalisé :	223 165,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	509 949,58
	Réalisé :	530 623,42
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-185 907,57
Fonctionnement :	307 458,07
Résultat global :	121 550,50

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président, Jean-François GUEPET



Accusé de réception en préfecture
021-212102552-20260305-2603D3-BF
Date de réception préfecture : 19/03/2026
le(s) secrétaire(s) de séance

[Signature of Jean-François Guepet]

[Signature of Monique Bouzegaou]

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - BUDGET COMMUNE DE ETAULES
N°26-03 - 24**

Séance du 05 mars 2026

Etaules, le cinq mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Jean René ESTIVALET, M. Bernard GEVREY, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Monique BOUZEGAOU, Mme Odile DANIEL, M. Henri ECHARD, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, M. Jean-François GUEPET, Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier ELIAS.

Procurations :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
26 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
26 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme Monique BOUZEGAOU.

____/____/____
et publication du
____/____/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire, après avoir approuvé le CFU 2025, le 05 mars 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	87 241,08
- un excédent reporté de :	220 216,99
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	307 458,07
- un déficit d'investissement de :	185 907,57
- un excédent des restes à réaliser de :	2 643,30
Soit un besoin de financement de :	183 264,27

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	307 458,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	183 264,27
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	124 193,80
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	185 907,57

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

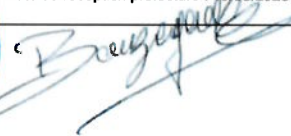
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Etaules, le 05 mars 2026

Le Maire Jean René ESTIVALET




le (30) 03 2026 en préfecture
021-212102352-20260305-260305-00
Date de réception préfecture : 19/03/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - BUDGET COMMUNE DE ETAULES
N°26-03 -DS**

Séance du 05 mars 2026

Etaules, le cinq mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Jean René ESTIVALET, M. Bernard GEVREY, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET, Mme Monique BOUZEGAOU, Mme Odile DANIEL, M. Henri ECHARD, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, M. Jean-François GUEPET, Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier ELIAS.

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
26 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
26 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme Monique BOUZEGAOU.

//_
et publication du
//_

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

réuni sous la présidence de Jean René ESTIVALET, Maire, le 05 mars 2025.

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : **316 917,57**

Recettes : **314 274,27**

Fonctionnement

Dépenses : **318 630,94**

Recettes : **432 296,62**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **324 931,27** (dont 8 013,70 de RAR)

Recettes : **324 931,27** (dont 10 657,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **318 630,94** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **432 296,62** (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) **secrétaire(s) de séance.**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Etaules, le 05 mars 2026

Le Maire Jean René ESTIVALET

Accusé de réception en préfecture
021-212102552-20260305-2603D5-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

le(s) **secrétaire(s) de séance**



